

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD CREDIT FI ZERO DURATION

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0012789832 - Lazard Credit Fi Zero Duration

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de gestion : Le FCP est un OPCVM nourricier couvert du risque de taux de la part « PC EUR » du FCP Maître Lazard Credit Fi. L'objectif de gestion du FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence ICE BofAML Euro Financial Index, exprimé en euro. Selon l'environnement de taux, l'objectif de gestion pourra être révisé annuellement afin de prendre en considération le nouveau niveau des taux. La couverture du risque de taux pourra impacter négativement la performance du FCP.

Politique d'investissement : les actifs du FCP sont composés à hauteur de 90% minimum et à hauteur de 100% maximum de son actif net en parts « PC EUR » du FCP Lazard Credit Fi SRI. Le portefeuille du FCP est couvert contre le risque de taux du FCP Maître à l'aide d'opérations de couverture de swaps, de contrats futures ou d'option négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. La sensibilité au risque de taux est gérée dans une fourchette de risque de [-0,5/+0,5], elle résulte d'une couverture imparfaite du risque de taux. Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en liquidités.

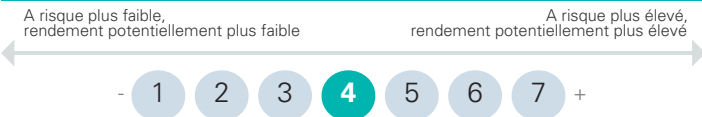
Rappel de la politique d'investissement de l'OPC-Maître : Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dette est plus risqué que la dette senior ou sécurisée), ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US, Livre Sterling ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro. Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 20% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative / High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 70% maximum de l'actif net du FCP ;
- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Dollar US, Livre Sterling ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro. Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% maximum de l'actif net ;
- d'actions ordinaires (10% maximum de l'actif net) provenant d'une conversion ou d'échange de dettes ;
- d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion.
Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.
L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10%

maximum de l'actif net.
L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants obligataires procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à partir d'un modèle propriétaire partagé par les équipes actions et obligataires. Les analystes-gérants responsables sectoriels établissent ainsi une note ESG interne entre 1 et 5 (5 étant la meilleure note) pour chaque entreprise fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative. Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :
- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3 ;
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.
La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.
Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes de l'univers des financières de notre partenaire de notations extra-financières (univers composé des valeurs des secteurs Diversified Banks, Financial Services General, Insurance, Retails and Specialised Banks sur la zone « EUR » plus les entreprises répondant au pays « Grèce » de). Il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournie par ce partenaire. Le gérant pourra investir dans les titres intégrant des dérivés suivants à hauteur de 100% maximum de l'actif net : produits structurés, dettes subordonnées, obligations callable et puttable, obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (ces dernières à hauteur de 30% maximum de l'actif net) (« CoCos »). Le FCP pourrait investir jusqu'à 30% de son actif net dans des CoCos. Une obligation contingente convertible est un titre de créance subordonné qui, en cas de survenance de certains éléments déclencheurs dits « Trigger » (par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil) peut être converti en actions de la société émettrice ou dont le nominal du titre peut être diminué en partie ou en totalité. Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.
Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition au risque de taux explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
 - Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La performance de l'OPC nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPC-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion et des éventuels frais de couverture. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPC-Maître ainsi que les risques annexes sont exposées dans son prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 4,00%

Frais de sortie 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants 0,62% *

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

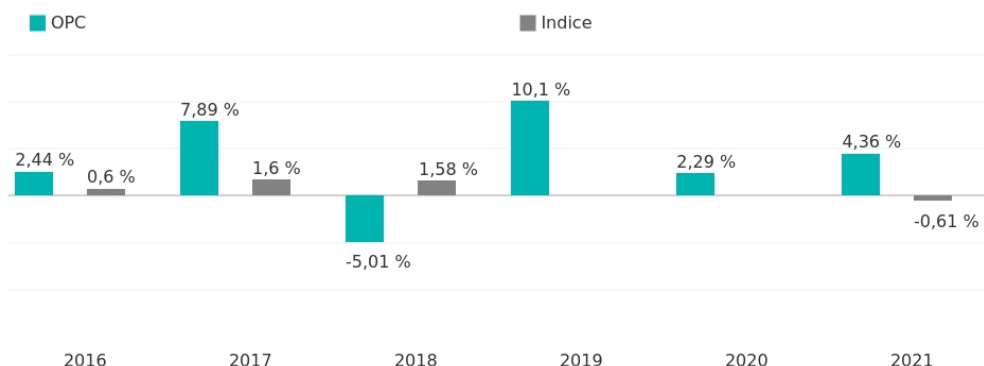
Commission de performance Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 17/07/2015

Devise : EUR

Indicateur de référence :

ICE BofAML Euro Financial Index
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC nourricier et l'OPC-Maître : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **21/04/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.